

CHRONOLOGIE PLAINE CONTRE LA PLATEFORME LIDL

2017 Début des échanges avec la mairie qui fait le lien avec Lidl.

11 SEPTEMBRE 2018 1^{er} MAIL qui se PLAINT DU BRUIT DE LA PLATEFORME LIDL – un dimanche !

Bonjour Monsieur Nicolas Bonrepaux,
Me voici à nouveau obligée de rédiger un courrier pour vous tenir informer de plusieurs problèmes qui se posent à nouveau à nous :

* Ce dimanche un bruit de moteur constant et très invasif nous a vraiment beaucoup dérangé. Serait-il possible que cela soit signalé auprès de Lidl ? Il faudrait si cela devait se reproduire, qu'il y est un contrôle fait par un organisme indépendant. Cela venait apparemment des circuits de refroidissement. Le bruit dépassait, à notre avis, un niveau admissible...

4 Avril 2019 Lettre au Maire, nous aimerions faire constater les nuisances.

Madame DE LAGAUSIE,

Suite à notre entretien téléphonique, je vous confirme qu'une rencontre aura lieu **le vendredi 10 mai à 16 heures** en Mairie avec les responsables du LIDL, M. le Maire, le Directeur des Services Techniques ainsi que notre agent de Police Municipale pour évoquer les différents points soulevés dans votre mail.

La commune jouera un rôle de médiateur pour la partie nuisance et vous pourrez évoquer les soucis et voirie et de signalisation avec le DST.

En espérant qu'un maximum de solutions soient trouvées suite à cette rencontre et restant à votre disposition,
Bien cordialement,

Nicolas BONREPAUX Directeur Général des Services Mairie de Baziège

28 Février 2022 Une réponse de Monsieur Gebauer, directeur de la plateforme Lidl !!! « Concernant le bruit généré ce matin, il s'agit du contrôle obligatoire du groupe électrogène. Vos informations confirment ce que nous savons désormais vis-à-vis de l'origine – de la source principale de son. Sachez que nous travaillons sur le sujet avec un spécialiste de l'acoustique et ce en collaboration avec Mm Robic. Toutes nos recherches de solution se concentrent sur la nuit car c'est le point qui ressort lors de nos différentes études. »

29 AVRIL 2022 Après correction, Alice Terrasse fait partir deux courriers en recommandé à la DREAL et à la Préfecture.
OBLIGATION Lidl à SEPT MOIS (mai, juin, juillet, aout, septembre, octobre, novembre) pour se conformer aux prescriptions de l'arrêté du 23 janvier 1997 relatif aux bruits émis par les ICPE. Passé cette date et en cas de persistance des nuisances -ce qui sera vraisemblablement le cas au mois de novembre-, le préfet devra mettre en œuvre des mesures plus contraignantes pouvant aller jusqu'à la suspension de l'exploitation dans l'attente de la mise en œuvre des mesures idoines.

19 Septembre Je prépare le rdv avec Alice Terrasse. Je tombe sur le courrier DDT du 9/01/2022 où il propose les rapports d'inspection en ligne. J'y go. Et je trouve

le rapport d'inspection du 28 octobre 2016. Nous ne l'avions jamais lu : on y trouve que des aérosols inflammables, cartouche et bouteilles de butane, produits liquides inflammables, produits d'entretien classés dangereux pour l'environnement (page 7).

Page 9 (très intéressante A LIRE !) :

Air : Les véhicules de transport respecteront les normes anti-pollution et les moteurs seront coupés lors des phases de chargement et de déchargement.

Traffic routier –

Page 13 Avis d'autorisation. L'ARS NE DONNE PAS D'AVIS